

(Traduction non officielle)

**Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement  
No. Sor. 1/2561**

**Amendements supplémentaires des activités admissibles pour la promotion de l'investissement  
En vertu de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557**

-----

Aux termes de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre, 2014 sur des Principes et critères pour la promotion des investissements, en vertu de l'article 16 paragraphe 2 de la Loi sur la Promotion des Investissements, B.E. 2520 (1977), le Bureau du Conseil de l'Investissement juge utile pour amender en outre la Section 7 de l'Annexe de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 sur des Principes et critères pour la promotion des investissements comme suit :

**Section 7: Service Publics**

<b>Activités</b>	<b>Conditions</b>	<b>Droits et avantages</b>
7.29 Centres commerciaux et développements de produits intégrés	<p><b>En case d'un établissement situé dans la zone de développement économique spéciale</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le projet doit avoir des ressortissants thaïlandais détenant des actions totalisant pas moins de 51 pour cent du capital enregistré.</li><li>2. Le projet doit avoir la zone de construction de la partie pour la foire et l'opération commerciale. Le centre de distribution de marchandises doit être équipé de système informatique moderne. La superficie totale ne doit pas être inférieure à 10000 mètres carrés.</li><li>3. Le projet doit avoir la plateforme de commerce en ligne et le système de contrôle de qualité de marchandises achetées en ligne.</li><li>4. Le projet doit fournir le service de soutien aux entreprises tel que le service logistique, le service de finance, le service d'assurances et le service administratif.</li><li>5. Le projet doit avoir le centre de service et développement de produits pour les PME en respectant les conditions suivantes :<ol style="list-style-type: none"><li>5.1 Le projet est tenu de fournir des conseils relatifs à l'exploitation des entreprises par des experts.</li><li>5.2 Le projet est tenu de fournir la formation de technologies, conception ou développement de produits que le Conseil juge appropriée.</li><li>5.3 Le projet doit avoir le coût de fonctionnement du centre de service et développement de produits pour les PME au moins 10 millions de baths dans les 3 ans suivant la date du premier revenu.</li><li>5.4 Le projet doit soumettre le plan de coopération avec</li></ol></li></ol>	A 2

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<p>une agence publique tel que la Province ou les autorités locales pour acheter et/ou vendre les produire locaux et développer les entrepreneurs locaux que le Conseil juge approprié.</p> <p><b>Droits et avantages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exemption l'impôt sur le revenu des sociétés d'une période de 8 ans avec une exemption l'impôt sur le revenu des Sociétés plafonnée ne pouvant excéder 100 pour cent du capital investi à l'exclusion du coût du terrain et du fonds de roulement.</li> <li>2. Une réduction de 50 pour cent par rapport au taux normal de l'impôt sur le revenu des sociétés pour une période de 5 ans à compter de la date d'expiration de l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés.</li> <li>3. Autres droits et avantages conformément aux principes de promotion de l'investissement dans la zone de développement économique spéciale.</li> <li>4. Le revenu exempté de l'impôt sur le revenu des sociétés inclut : <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 Le revenu généré par le frais de location de l'espace du projet.</li> <li>4.2 Le revenu généré par la foire commerciale.</li> <li>4.3 Le revenu généré par la gestion de distribution de marchandises (à l'exclusion du revenu généré par le transport domestique, les formalités douanières et tarifs de frets maritime ou aérien).</li> <li>4.4 Le revenu généré par les séances de formation et développement des entrepreneurs.</li> </ol> </li> <li>5. Les demandes de promotion de l'investissement doivent être soumises avant le 30 décembre 2018.</li> </ol> <p><b>En case d'un établissement situé hors la zone de développement économique spéciale</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le projet doit avoir le capital enregistré libéré d'au moins 10 millions de baths.</li> <li>2. Le projet doit avoir des ressortissants thaïlandais détenant des actions totalisant pas moins de 51 pour cent du capital enregistré.</li> <li>3. Le projet doit avoir la zone de construction de la partie pour la foire et l'opération commerciale. Le centre de distribution de marchandises doit être équipé de système informatique moderne. La superficie totale ne doit pas être inférieure à 100 000 mètres carrés.</li> <li>4. Le projet doit avoir la plateforme de commerce en ligne et le système de contrôle de qualité de marchandises achetées en ligne.</li> </ol>	

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<p>5. Le projet doit fournir le service de soutien aux entreprises tel que le service logistique, le service de finance, le service d'assurances et le service administratif.</p> <p>6. Le projet doit avoir le centre de service et développement de produits pour les PME en respectant les conditions suivantes :</p> <p>6.1 Le projet est tenu de fournir des conseils relatifs à l'exploitation des entreprises par des experts.</p> <p>6.2 Le projet est tenu de fournir la formation de technologies, conception ou développement de produits que le Conseil juge appropriée.</p> <p>6.3 Le projet doit avoir le coût de fonctionnement du centre de service et développement de produits pour les PME au moins 15 millions de baths dans les 3 ans suivant la date du premier revenu.</p> <p>6.4 Le projet doit soumettre le plan de coopération avec une agence publique tel que la Province ou les autorités locales pour acheter et/ou vendre les produits locaux et développer les entrepreneurs locaux que le Conseil juge approprié.</p> <p>7. Les établissements situés dans Bangkok et Samut Prakarn sont exclus de la zone de développement économique spéciale.</p> <p>8. Au moins un projet investi conformément à la Section 1.20 Centres de commercialisation des produits agricoles (La superficie totale ne doit pas être inférieure à 10 rai), soit la Section 7.4.1 Centres de distribution : DC soit la Section 7.29 Centres commerciaux et développements de produits intégrés est investi dans la zone de développement économique spéciale pour un projet investi hors la zone de développement économique spéciale.</p> <p>9. Les demandes de promotion de l'investissement doivent se faire en même temps pour tous les projets et le délai de soumission des demandes ne sera pas prolongé en aucune étape pour un projet établi dans la zone de développement économique spéciale.</p> <p><b>Droits et avantages</b></p> <p>1. Exemption l'impôt sur le revenu des sociétés d'une période de 5 ans avec une exemption l'impôt sur le revenu des sociétés plafonnée ne pouvant excéder 100 pour cent du capital investi à l'exclusion du coût du terrain et du fonds de roulement du projet établi dans la zone de développement économique spéciale. Toutefois, l'exercice de droits et avantage d'exemption l'impôt sur le revenu des sociétés ne sera valable qu'à partir de l'investissement dans la zone de développement économique spéciale a</p>	

Activités	Conditions	Droits et avantages
	<p>déjà eu lieu. Cette l'exemption ne peut pas excéder l'investissement réel du projet établi dans la zone de développement économique spéciale.</p> <p>2. Le revenu exempté de l'impôt sur le revenu des sociétés inclut :</p> <p>2.1 Le revenu généré par le frais de location de l'espace du projet</p> <p>2.2 Le revenu généré par la foire commerciale</p> <p>2.3 Le revenu généré par la gestion de distribution de marchandises (à l'exclusion du revenu généré par le transport domestique, les formalités douanières et tarifs de frets maritime ou aérien)</p> <p>2.4 Le revenu généré par les séances de formation et développement des entrepreneurs.</p> <p>3. Les demandes de promotion de l'investissement doivent être soumises avant le 30 décembre 2018.</p>	

Cette annonce prend effet à compter du 23 novembre 2017

Annonce publiée le 31 janvier 2018.

(Général Prayut Chan-o-cha)

Président du Bureau du Conseil de l'Investissement